

Département du Haut-Rhin ---	REPUBLIC FRANCAISE
Arrondissement de Mulhouse ---	<u>COMMUNE DE STEINBRUNN-LE-HAUT</u> EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres élus	Séance du 13 octobre 2025 Convocation en date du 6 octobre 2025
15	Sous la présidence de M. Vincent STRICH, Maire.
Membres en fonction ---	<u>Présents</u> : Mmes & MM. Sophie DIENER ; Christian ENTZ ; Germain JUNG ; Pierre MALATRE ; Angélique MARTIN ; Jérôme PRUVOT ; Jean-Philippe RUBERT ; Sonia SCHMITZ ; Géraldine SCHURDER et Denis WACH.
14 ---	<u>Absent.es et excusé.es</u> : Mmes Isabelle ALLOUCHE, Laëtitia NASTASI et Céline WALTERSBERGER.
Membres Présents 12 11 + 1 proc.	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Géraldine SCHURDER
N° d'ordre de la délibération	La majorité des membres en exercice étant présente, les délibérations du Conseil Municipal sont valables.
035/2025	

Numéro : D20251013-05-07
7/ Arrêt du PLU et bilan de la concertation

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-14 et R.153-3 ;
Vu la délibération du 17/07/2015, par laquelle le conseil municipal a prescrit la révision du PLU ;
Vu le débat effectué le 22/09/2022 au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
Vu les pièces du Plan Local d'Urbanisme et notamment le rapport de présentation, le PADD, les pièces réglementaires (plan de règlement, règlement écrit, orientations d'aménagement et de programmation) ;
Vu la concertation publique qui s'est déroulée selon les modalités rappelées dans le bilan annexé à la présente délibération ;

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être arrêté et transmis aux personnes publiques associées à son élaboration, et aux consultations prévues par le Code de l'Urbanisme, puis soumis à enquête publique ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **de clore la concertation** avec le public et en tire le bilan annexé à la présente délibération ;
- **d'arrêter le projet de PLU** tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

Dit que la présente délibération :

- Sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Mulhouse ;
- Fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune ;
- Fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois ;
- Fera l'objet d'une publication sur le Géoportal de l'urbanisme ;

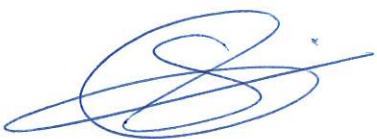
.../...

Décide de soumettre, conformément aux dispositions des articles L153-16, R153-4 à R153-7 du Code de l'urbanisme, **le projet de PLU arrêté** pour avis, aux différentes personnes figurant dans l'extrait de délibération.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 12 voix POUR (11 + 1 procuration).

Fait et délibéré en séance, pour extrait conforme,
Steinbrunn-Le-Haut, le 16 octobre 2025

La Secrétaire, Mme Géraldine SCHURDER



Le Maire, M. Vincent STRICH

